



Bourse JACQUES ÉTIENNE DES MARCHAIS



L'objectif de cette bourse est de contribuer à créer les conditions optimales pour favoriser l'excellence en pédagogie/éducation médicale à l'Université de Montréal au bénéfice d'une meilleure médecine au Québec.

MONTANT : 50 000 \$

Un candidat ne peut se prévaloir qu'une seule fois de la bourse soit pour une année de formation.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ (Tous ces critères doivent être respectés)

- Être médecin diplômé (MD) et soit médecin résident, soit étudiant aux études supérieures ou post-doctorales, soit médecin de famille ou spécialiste;
- Avoir un **engagement de poste officiel ou lettre d'intention de recrutement** au sein de l'Université de Montréal au retour de la formation;
- S'engager à revenir à l'Université de Montréal au terme de sa formation pour un minimum de trois ans, sans quoi le candidat devra rembourser le montant de la bourse attribuée;
- Œuvrer à l'Université de Montréal (ou dans un centre hospitalier affilié ou dans une clinique universitaire affiliée) ou être actif dans d'autres universités du Canada collaborant avec l'Université de Montréal par des projets éducatifs et des collaborations interuniversitaires de transfert de connaissances au profit de la pédagogie /éducation médicale;
- S'engager dans une formation complémentaire (formation professionnelle ou de recherche) en pédagogie médicale à l'extérieur du Québec;
- La formation en pédagogie médicale devra être d'une durée équivalente d'au moins une année académique pour être éligible.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Qualité du Curriculum Vitae;
- Qualité du projet éducatif prévu : pertinence, originalité et transférabilité des apprentissages;
- Le projet éducatif du candidat doit démontrer des **retombées larges** pour la pédagogie/éducation en sciences de la santé au sein de l'Université de Montréal.

SOUMISSION DES DEMANDES

Les demandes doivent inclure :

- Une copie du CV (maximum 4 pages);
- Une lettre de motivation (maximum 2 pages) du candidat dans laquelle on retrouve une description de la formation prévue ainsi que les retombées ou l'implication prévue à son retour au sein du département et de l'Université de Montréal;
- Une lettre du Directeur du département d'accueil au retour de la formation décrivant son soutien à la formation, l'arrimage du projet pédagogique avec les besoins du département et/ou de l'université ainsi que les retombées prévues au sein du département et de l'Université de Montréal;

Les documents doivent être rédigés en police de caractères Times New Roman, taille 12 pts, interligne 1.5, marges de pages de 2 cm.

Les soumissions doivent être acheminées sous format électronique (aucun document papier ne sera accepté) à info-cpass@umontreal.ca

Date limite de soumission des demandes
1er novembre 2022

Date d'annonce des résultats
Début décembre 2022

Tout dossier incomplet ne sera pas considéré